

Question orale de Mme Nagy concernant « le stationnement d'autocars de tourisme sur le boulevard de l'Abattoir et les nuisances pour les riverains »

Mme Nagy.- Des habitants du boulevard de l'Abattoir constatent que plusieurs agences de voyages s'installent tout le long du boulevard du Midi et de l'Abattoir. La multiplication de ces agences et l'activité liée aux autocars de tourisme causent de réels problèmes aux riverains. En effet, les autocars y débarquent et embarquent leurs passagers en pleine nuit, parfois à 4 du matin. Des autorisations de stationnement sur voirie ont-elles été délivrées ?

Le stationnement des cars fait-il l'objet d'un contrôle par la police ?

Avez-vous connaissance de ces difficultés ? Avez-vous pris des mesures pour les réduire ? Avez-vous envisagé de prévoir un lieu d'embarquement et de débarquement des voyageurs utilisant les autocars, comme les gares routières que l'on trouve dans d'autres villes ?

M. le Président.- La parole est à Mme Ampe.

Mme Ampe, échevine.- Votre question concerne une artère régionale. C'est donc à M. De Lille ou à Mme Grouwels que vous devez la poser.

Mme Nagy.- Je me suis bien informée avant de vous interpeller sur ce point. Il s'agit bien d'une voirie régionale, mais la politique de stationnement relève exclusivement de la Ville. En outre, c'est la zone de police qui est compétente pour le contrôle des infractions et des nuisances éventuelles. Ma question a donc toute sa raison d'être, et ce n'est pas la Région qui pourra me répondre. Il s'agit d'un problème local.

Mme Ampe, échevine.- En réalité, la Ville ne peut que rendre un avis, comme elle l'a fait pour le goulet de l'avenue Louise. Mais, *in fine*, c'est la Région qui prend la décision.

Mme Nagy.- Quelle position défendiez-vous dans votre avis et quel en a été le suivi ?

Mme Lemesre, échevine.- Comme pour le tracé des pistes cyclables, la ministre

Grouwels se passe souvent des avis rendus par la Ville s'agissant de l'aménagement des voiries régionales. Le goulet de l'avenue Louise fait l'objet d'un test mené en concertation avec les trois communes riveraines et la Région. Dans le cas qui nous occupe, j'ai effectivement constaté sur place que plus de 100 mètres de stationnement riverain étaient monopolisés par ces cars. J'interpellerai la ministre régionale sur cette question. La Ville n'a pas été consultée sur ce dossier. Votre interpellation est pertinente, car ces cars occupent des places de stationnement et font de l'ombre aux habitations situées en rez-de-chaussée.

Une telle situation pose la question des entreprises qui occupent l'espace public avec leurs véhicules. Le même problème surgit avec des sociétés d'ambulances ou des garages. La législation souffre de lacunes en matière de permis octroyés à des entreprises dans certains quartiers.

Il arrive souvent que des sociétés ouvrent de petits bureaux, mais en occupant l'espace public pour la gestion de leurs activités. De nombreux quartiers connaissent ce genre de situation.

Mme Nagy. - En l'espèce, la Ville a toute compétence pour contrôler le stationnement et sanctionner les nuisances. C'est à la Ville de dégager une solution, peut-être en concertation avec la Région.
